



Note thématique

Août 2022

Auteurs

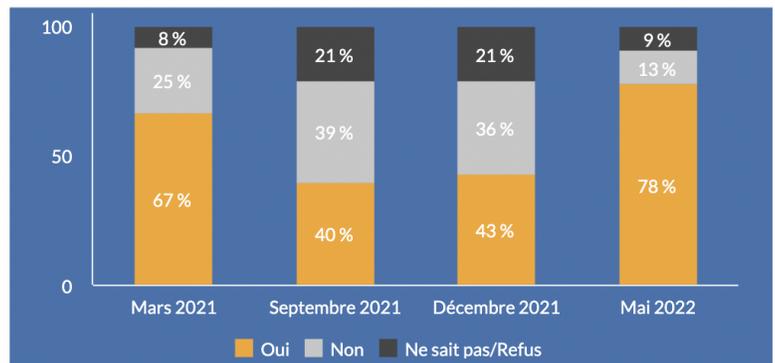
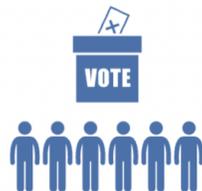
Groupe d'étude sur le Congo (GEC) et Ebuteli, son partenaire de recherche en RDC, avec le Bureau d'études, de recherche et de consulting international (Berci)

Élections de 2023 : les Congolais ne se font pas des illusions

Dans un sondage réalisé entre avril et mai 2022, les Congolais livrent leur regard sur le pays. En attendant la publication du rapport, cette deuxième note thématique revient spécifiquement sur leur perception du processus électoral en cours.

C'est sans doute l'un des principaux enseignements de ce nouveau sondage. Les Congolais tiennent à avoir voix au chapitre électoral. Ils sont de nouveau plus nombreux à manifester leur intention de voter. Plus le pays s'approche en effet des échéances électorales de fin 2023, plus le réservoir des abstentionnistes se vide : en avril et en mai 2022, 78 % des Congolais sondés affirment désormais qu'ils iront voter à la prochaine présidentielle. En décembre 2021, seuls quelque 43 % des répondants indiquaient qu'ils iraient glisser leur bulletin de vote dans l'urne.

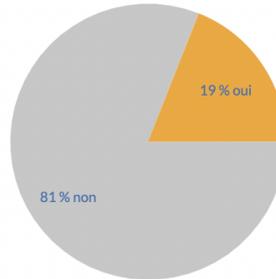
Avez-vous l'intention de voter à l'élection présidentielle prévue en 2023 ?



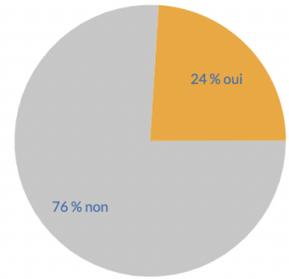
C'est d'ailleurs intéressant de relever ici la désapprobation des Congolais de toute proposition qui éloignerait le pays du système démocratique. Plus de 80 % des sondés rejettent ainsi l'idée d'avoir un seul parti politique autorisé à se présenter aux élections et à exercer des fonctions. Dans la même optique, l'hypothèse de voir l'armée gouverner le pays ne convainc pas grand monde (24 %).

Il en est de même d'une éventuelle suppression du Parlement et des élections pour permettre au président de la République de tout décider (25 %). Pour 77 % des Congolais interrogés, la démocratie est préférable à tout autre type de système politique.

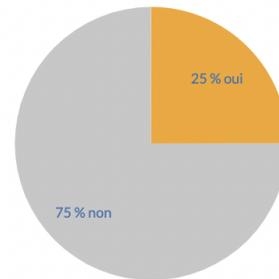
Approuveriez-vous, ou non, les propositions suivantes ?



Un seul parti est autorisé à se présenter aux élections

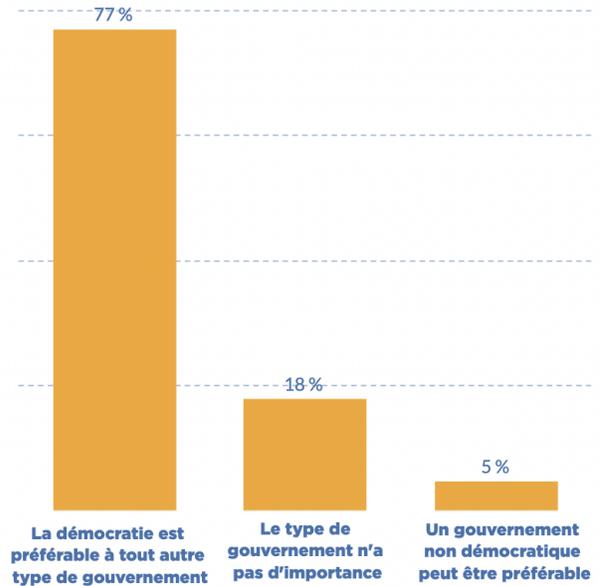


L'armée vient gouverner le pays



Les élections et le Parlement sont abolis pour que le président décide seul

Laquelle de ces affirmations est la plus proche de votre propre opinion ?



Des signaux non rassurants

Quant à la crédibilité du processus électoral en cours et à la transparence des élections à venir, les Congolais ne se font pas pour autant des illusions. Il faut dire que les premiers signaux envoyés par le pouvoir n'ont pas été de nature à rassurer.

Il y a eu d'abord l'épisode de la proposition de loi organique modifiant et complétant la loi sur la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). À l'aube de l'examen de cette initiative législative, son auteur, Christophe Lutundula, a été nommé vice-Premier ministre chargé des affaires étrangères. Entre-temps, des tractations politiques ont vidé le texte de toute sa substance. Presque tous les ajustements courageux repris dans la version initiale, déposée le 8 août 2019, ont été abandonnés : plus question d'une composition équilibrée à la Ceni ni de l'équilibre des pouvoirs entre la plénière et le bureau de cette commission électorale ; exit l'idée d'instaurer une commission permanente d'évaluation et de contrôle (Copec).

Même la nomination de nouveaux animateurs de la Ceni a manqué de transparence de bout à l'autre du processus : de la phase de désignation par les composantes à l'entérinement par l'Assemblée nationale, en passant par plusieurs irrégularités ayant entourées la mise en place de la commission spéciale de la chambre basse, chargée d'examiner les candidatures proposées par les différentes parties prenantes.

Ensuite, plus tard, au cours de la session de mars 2022, le 14 avril, la proposition modifiant et complétant la loi électorale suivra la même trajectoire de la controverse. Adopté sans débat article par article, le texte aura été préalablement amputé de toutes ses propositions tendant à garantir notamment la transparence et la traçabilité des résultats électoraux.

Au regard des résultats de ce sondage, cette nouvelle loi électorale, promulguée le 29 juin, va à contre-courant de l'opinion publique. Elle maintient par exemple le seuil de représentativité, coiffé d'un nouveau seuil de recevabilité au prorata de 60 % des sièges en compétition, alors que 54,5 % des Congolais sondés jugeaient « *prioritaire* » que le Parlement supprime ce dispositif pour permettre aux petits partis et aux candidats indépendants d'être représentés et, éventuellement, d'entrer au gouvernement.

Les parlementaires ont par ailleurs décidé de maintenir dans la loi la possibilité d'aligner des suppléants issus de la même famille biologique que le candidat titulaire, voire de présenter des candidatures multiples. Pourtant, 53 % des personnes interrogées souhaitent que ces dispositifs soient supprimés. C'est aussi le cas de l'institution d'un système transparent de gestion des résultats de vote et de l'obligation de publier les résultats des élections bureau de vote par bureau de vote, options souhaitées par 68 % des Congolais mais finalement rejetées par le Parlement.

La nouvelle loi électorale va à contre-courant de l'opinion publique.

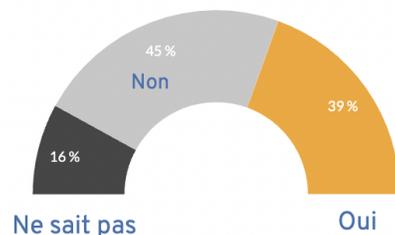
Élus et opinion publique se retrouvent néanmoins sur le terrain du vote électronique, maintenu dans la législation électorale. Son interdiction est jugée non prioritaire par plus de 70 % des sondés.

Aussi les Congolais interrogés sont-ils très partagés sur la proposition d'obliger que la moitié des candidats aux élections soient des femmes : 47,7 % sont pour et 46,6 % contre. L'idée de propulser des femmes aux postes de responsabilité politique fait toutefois son chemin. Il n'y a que quelque 17 % des Congolais sondés qui demeurent « *fortement opposés* » à voir une femme devenir présidente de la République. Et 22 % ne souhaitent pas voir une femme diriger une province. Ce qui confirme la tendance observée lors de dernières élections des gouverneurs dans 14 provinces au mois d'avril 2022. Pour la première fois, des femmes ont été élues à la tête des exécutifs provinciaux.

De ce qui précède, il n'est donc pas surprenant que seuls 39 % des Congolais sondés affirment avoir confiance à la Ceni pour organiser des scrutins crédibles, libres et transparents. Denis Kadima, le nouveau président de la commission électorale, n'aspire, lui, confiance qu'à 28 % des personnes interrogées. Cet expert électoral de renom – il a notamment travaillé avec les Nations unies dans le cadre des consultations référendaires au Soudan du Sud – est soupçonné par ses détracteurs d'être proche du président Félix Tshisekedi, originaire du Kasai comme lui. Des accusations que l'entourage de l'intéressé a toujours rejetées.

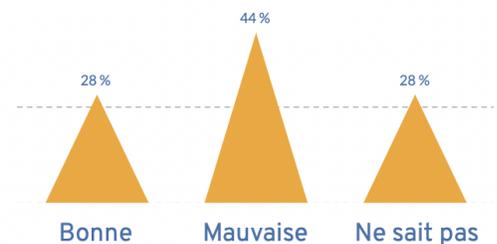
Toujours est-il que le nouveau président de la Ceni suscite la confiance chez 54,4 % des personnes interrogées dans l'espace kasaïen : 84 % de bonnes opinions au Kasai Central, 72,2 % au Kasai, 42,7 % au Kasai Oriental, 37,7 % à Lomami et 34,8 % au Sankuru. Malgré tout, 53 % des sondés considèrent qu'il n'est pas prioritaire d'exiger une certification des résultats par la Monusco, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire en 2010.

Avez-vous confiance dans la Ceni pour organiser des élections crédibles, libres et transparentes ?



45 % n'ont pas confiance

Quelle est votre opinion sur Denis Kadima, nouveau président de la Ceni ?



28 % ont une bonne opinion

La défiance persiste

La Ceni ne serait toutefois pas le principal obstacle à l'organisation d'élections crédibles dans le pays. Selon les Congolais sondés, les menaces à la transparence de prochains scrutins viennent d'ailleurs. Pour près de 49 % des personnes interrogées par exemple, ce sont des politiques qui vont « *saper les élections* », peu importe la direction mise en place à la commission électorale. Autre menace au processus électoral crédible : l'ingérence étrangère, selon 52 % des sondés. Persiste également la défiance de la population envers des politiques : elle ne fait confiance ni à l'Union sacrée de la nation, coalition au pouvoir (49 %) ni à l'opposition (48 %) pour être actrice d'un processus électoral transparent et juste.

La plus grande menace à la tenue des élections vient de l'Union sacrée de la nation qui voudrait manipuler le processus.

48,9 % oui

La plus grande menace à la tenue des élections vient de l'opposition qui voudrait manipuler le processus.

51,8 % non

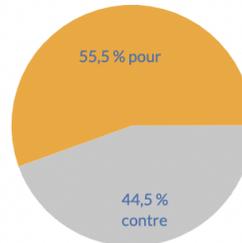
Les Congolais opposés à certaines idées de rupture avec le système institutionnel actuel.

D'autres éléments de la réforme électorale ont été reportés puisque touchant à la Constitution. Celle-ci ne peut être modifiée en cette période d'état de siège dans une partie du territoire national. Il en est ainsi par exemple de la proposition de revenir à deux tours pour la présidentielle à laquelle les Congolais interrogés sont « *favorables* » à 55,5 %. Ils sont également pour l'instauration du suffrage universel direct pour les élections des sénateurs et des gouverneurs de province (59,5 %).

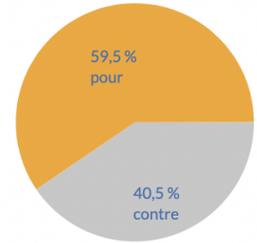
Conservateurs, les Congolais interrogés se montrent en revanche davantage opposés à certaines idées de rupture avec le système institutionnel actuel. Ils sont 66 % des répondants par exemple à se montrer défavorables à la suppression du Sénat, chambre haute du Parlement souvent qualifiée de budgétivore et d'inutile par ses détracteurs. L'idée de supprimer les élections provinciales ne passe pas non plus : près de 69 % des sondés y sont opposés. De la même manière, moins de 30 % des sondés se disent favorables à la suppression des assemblées provinciales.

La Ceni a prévenu qu'il serait très difficile d'organiser les élections locales bien que prévues dans sa feuille de route du 3 février 2022. Lors de trois cycles électoraux précédents, ces scrutins n'avaient pas pu non plus être tenus. Ils impliquent d'élire un nombre vertigineux d'élus locaux : 11 735 pour tous les conseils délibérants des entités territoriales décentralisées dont la viabilisation serait budgétairement difficile. Malgré cette contrainte, pas question de s'en passer. Plus de 63 % des Congolais interrogés ne voudraient pas que ces élections locales soient supprimées.

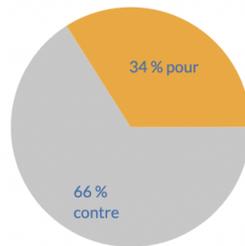
**Êtes-vous pour ou contre
les projets de réformes
suivants ?**



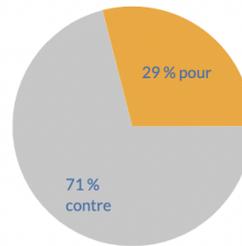
Revenir au scrutin à deux tours pour la présidentielle



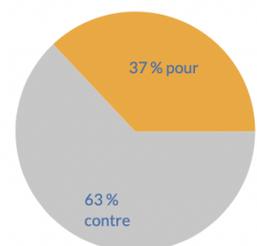
Instaurer le suffrage universel direct pour l'élection des gouverneurs et des sénateurs



Supprimer le Sénat



Supprimer les assemblées provinciales



Supprimer les élections locales puisqu'elles n'ont jamais eu lieu

Le portrait-robot du candidat idéal

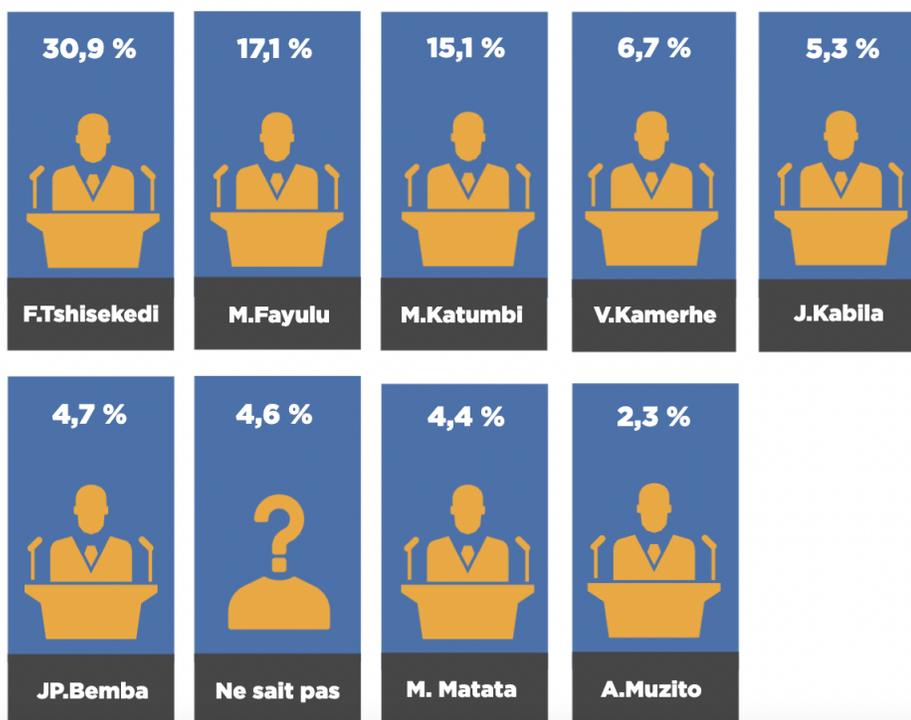
À moins de vingt mois des prochaines échéances électorales, les Congolais dressent déjà le portrait-robot du candidat idéal. Pour plus de 66 % des sondés, ce dernier doit avoir, avant tout, un niveau d'études universitaires ainsi qu'un programme et une vision politique pour transformer le pays (60 %). Aussi doit-il avoir une expérience politique (58 %), être patriote (49 %), faire montre d'un certain charisme (46 %) et ne pas être corrompu (34 %). Ils renvoient ainsi au second rang les critères de choix basés sur la proximité tribale, ethnique, voire religieuse.

Si cette considération se manifeste demain dans les urnes, ce serait un démenti flagrant à l'hypothèse selon laquelle les Congolais votent essentiellement en fonction des éléments clientélistes liés à la tribu et jamais sur base d'un projet de société présenté.

Et si la présidentielle a lieu dimanche, aucun candidat potentiel n'obtiendra la majorité absolue des voix. Les résultats de ce sondage laissent ainsi entrevoir l'importance du jeu des alliances en cours pour ce scrutin à un tour à venir. Réunis, les principaux candidats potentiels de l'opposition sont à 44 % d'intentions de vote. Un score quasi similaire à celui du président Tshisekedi et de ses possibles soutiens (42 %).



Si la présidentielle avait lieu dimanche...



Encore faut-il que les élections générales se déroulent dans les délais constitutionnels. Dans sa feuille de route, la Ceni a indiqué des contraintes d'ordre financier, technique, sécuritaire, logistique, sanitaire et législatif pouvant justifier un éventuel report de ces scrutins prévus fin 2023. Que devrait-il alors se passer si ce rendez-vous n'était pas tenu ? Beaucoup se souviennent encore du glissement du calendrier électoral de 2016 et de la polémique autour de la légitimité, voire de la légalité, du président de la République à rester en fonction. L'opposition et certaines organisations de la société civile appelaient même à une « *transition sans Kabila* ». Ce que le pouvoir de l'époque avait refusé, soutenant que le chef de l'État devait rester en fonction jusqu'à l'installation de nouvelles institutions issues des élections.

Chemine-t-on vers le même scénario d'ici fin 2023 ? Pas du tout pour plus de la moitié des Congolais sondés (50,6 %) qui estiment qu'il n'y aura pas un nouveau glissement du calendrier électoral. Et si malgré tout, il y a tout de même report des scrutins, ils sont plus de 60 % à considérer que le président Tshisekedi ne devrait pas démissionner.

D'ailleurs, 54 % affirment qu'ils n'iront pas manifester si les élections ne se tiennent pas dans les délais constitutionnels. En tenant compte de tous ces éléments, Tshisekedi pourrait-il alors suivre le schéma de son prédécesseur, en convoquant un dialogue politique pour une cogestion de la période transitoire ? Trop tôt sans doute pour le prédire.

À propos

Groupe d'étude sur le Congo (GEC) est un centre de recherche indépendant basé au Center on International Cooperation de l'Université de New York.

www.congoresearchgroup.org

Ebuteli est l'institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, basé à Kinshasa.
